

Livret d'accueil

Bienvenue au SESSAD

Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile



24 rue Gaillot Aubert
51800 Sainte Menehould
www.elan-argonnais.fr



Allée de la Cour d'honneur- Quartier Valmy
51800 SAINTE MENEHOULD
03.26.68.72.43 – 06.09.89.39.83

Vous êtes parents ou jeunes majeurs et :

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement par le SESSAD ? Vous souhaitez des renseignements pour mieux connaître nos actions ?

Ce livret d'accueil a été élaboré afin de vous présenter le fonctionnement global du service.

Notre mission : Favoriser l'intégration harmonieuse et adaptée du jeune dans son milieu de vie avec la particularité de venir vers vous. En effet, les accompagnements se déroulent sur tous les lieux de vie du jeune (école, domicile,...).

L'essentiel de notre accompagnement se résume ainsi :

- Aider le jeune dans sa scolarité, son autonomie, sa vie sociale, familiale, et affective.
- Comprendre la problématique du jeune en situation de handicap et construire ensemble un projet personnalisé d'accompagnement pour répondre à ses besoins.

Nous espérons que la lecture de ce livret répondra en partie à vos interrogations. Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

L'équipe du SESSAD





Le **S**ervice d'**E**ducation **S**péciale et de **S**oins **A** Domicile (SESSAD) est un service Medico Social – ouvert 210 Jours sur l'année – qui s'appuie sur les Valeurs de l'association :

Bienveillance et bientraitance , Citoyenneté , respect et dignité

Section THALIE, 25 places (3-16 ans) , « Toutes déficiences »

Elle s'adresse à des jeunes qui présentent des troubles du neurodéveloppement (retard dans les acquisitions et dans leur développement plus global (affectif, cognitif, relationnel, autonomie...).

Avec une particularité : La Section Insertion Sociale et Professionnelle, 16-20 ans (*avec dérogation possible moins de 16 ans, plus de

Section PEGASE, 9 places (3-20 ans), DITEP

Elle s'adresse à des jeunes dont les troubles psychologiques à manifestation comportementale représentent un véritable frein à leur intégration scolaire et sociale (difficultés relationnelles, d'attention et de concentration, impulsivité et passages à l'acte, rapport perturbé à l'autorité, inhibition, anxiété, dysfonctionnement cognitif...). Dans le cadre du « dispositif ITEP », l'accompagnement du SESSAD peut être enrichi par des prises en charge en ITEP (semi-internat, internat, CFAJ).



L'orientation

Pour bénéficier d'un accompagnement par le SESSAD, il vous faut saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées en constituant un dossier complet (volet médical, pédagogique, social, psychologique).

Vous recevrez une notification valable sur le territoire français. Vous pouvez dès lors prendre contact avec notre service pour vous inscrire sur la liste d'attente.

L'admission

L'admission se déroule en deux temps :

- Un membre de la direction se rend à votre domicile pour vous présenter le service, faire votre connaissance et recueillir vos demandes.
- Si vous êtes toujours demandeurs, un rendez-vous est fixé dans les locaux du SESSAD pour rencontrer l'équipe.

L'admission est contractualisée dans le cadre du DIPC (Document Individualisé de Prise en Charge).

C'est où la MDPH ?

A screenshot of a form titled 'Formulaire de demande(s) auprès de la MDPH'. It contains various fields for personal information, contact details, and a section for 'Demandes de services' with checkboxes for different types of support.A screenshot of a 'Certificat médical' form. It includes fields for the doctor's name, address, and phone number, and a large section for the medical certificate with checkboxes for various conditions and a space for a signature.

MDPH

Centre d'affaires Patton
50 avenue du Général Patton
51009 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03.26.26.06.06
Courriel : accueil@mdph51.fr

La période d'évaluation

Dès l'admission du jeune au SESSAD, une période d'évaluation de trois mois débute.

Lors de cette période, les professionnels vont venir à votre domicile, à l'école, sur les différents lieux de vie du jeune.

Avec votre accord, les professionnels prendront contact avec les partenaires qui vous accompagnent pour comprendre le travail déjà mis en place et poursuivre l'accompagnement dans une cohérence globale.

L'ensemble de ces éléments, au terme des 3 mois, permettra à l'élaboration conjointe du projet personnalisé d'accompagnement du jeune (PPA) et donnera lieu à un avenant au Contrat d'admission (DIPC) qui déclinera avec vous les besoins et les objectifs à se fixer.

Pour bien évaluer il faut apprendre à se connaître et avoir confiance !



Un Accompagnement Personnalisé

Dans l'élaboration comme dans l'évolution du projet, vos besoins, demandes sont recueillis et votre participation et celle du jeune est essentielle. Nous allons co-construire et faire vivre ensemble le projet.



Le Projet Personnalisé d'Accompagnement et l'avenant au DIPC définissent des objectifs à atteindre ensemble, les moyens pour y parvenir et les modalités d'intervention.

L'avenant contractualise entre vous et le service notre accord et notre « faire-ensemble ».

Le projet est évalué une fois minimum par an

Selon les besoins du jeune, le service intervient de deux à quatre fois en moyenne par semaine.

Travailler avec vous !

Vous êtes le premier partenaire et l'interlocuteur essentiel du SESSAD : vous êtes l'acteur incontournable pour la mise en place du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

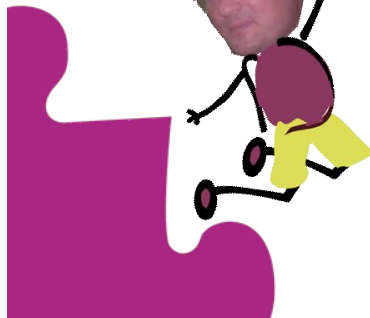
Réfléchir ensemble à la problématique du jeune , à ses besoins et ses solutions , sont de la responsabilité et de la volonté de chacun dans le travail à mener.

Elaborer avec les parents, en s'appuyant sur la cohérence et les articulations, est une constante dans l'accompagnement.

Nous devons adapter notre action en tenant compte de votre situation de vie, de la situation de handicap du jeune, de son rythme et de son évolution, de votre cheminement, et vous aider à trouver vos solutions progressivement.

Toutes les actions du SESSAD sont déterminées avec votre accord. Sans votre vive adhésion et votre participation, l'action du service perdrait de son efficacité et s'éloignerait de ses missions et objectifs.

Si le jeune aborde sa vie d'adulte (aux alentours de sa majorité), le SESSAD travaille pour l'élaboration de son projet de vie en comptant sur son adhésion et sa participation active.



L'arrêt de l'accompagnement

- Est envisagé lorsque le jeune n'a plus besoin de soutien du SESSAD, ou si une orientation vers un autre établissement ou service spécialisé est indiquée.
- S'élabore et se prépare avec vous, selon des modalités définies dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement.
- Se fait généralement de façon progressive.
- Se concrétise par l'accord de la M.D.P.H

En cas de ré-orientation, le SESSAD peut vous accompagner et se propose de rencontrer les partenaires qui prendront le relais afin d'expliquer l'accompagnement réalisé.



Le V de Victoire
quand tu n'as plus
besoin du SESSAD !

Le service de Suite

Cet accompagnement est à votre disposition sur une durée de trois ans après la sortie . L'intervention ponctuelle se fait à la demande de la famille, d'un partenaire, ou à la demande du jeune.

Le SESSAD et la bientraitance,

Ce n'est pas qu'un mot, il s'agit
d'actions et de postures qui ont de
la valeur !



Logo réalisé à la suite de plusieurs réunions de réflexion autour de la bientraitance dans le cadre de la démarche qualité (ANESM).

Quelques informations clés



L'accès au dossier

La législation en vigueur autorise la famille et le jeune majeur à avoir accès au dossier (loi 2002-2). Il suffit de faire une demande écrite à la direction.

Bon à savoir

Conformément à la RGPD, les informations recueillies à votre sujet (personne concernée et/ou représentants légaux) sont enregistrées dans un dossier informatisé. Si litige ou question, vous adressez à Marie JUPIN – dpo@elan-argonnais.fr

Conformément à la loi relative au droit à l'image et à la protection de la vie privée, toute utilisation d'image sera soumise à votre autorisation ou au jeune majeur.

En cas de litige, conformément aux textes législatifs en vigueur, vous pouvez faire appel à la personne qualifiée nommée par le préfet.

La loi 2002-2 et ses documents

Le projet de service, le règlement de fonctionnement inclue la Charte des droits et des libertés vous apporteront de plus amples informations. Ces documents vous seront remis par la Direction lors de l'admission.

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel



Les transports

Le service peut être amené à véhiculer le jeune pour des accompagnements extérieurs mais l'essentiel de l'accompagnement se réalise sur ses lieux de vie.

Le financement



Les prestations au sein du SESSAD sont prises en charge par les Caisses d'Assurance Maladie.

Les assurances

Le service couvre le jeune et son accompagnateur lors des prises en charge. Votre responsabilité civile couvre les dommages que peut faire le jeune dans certaines situations.

L'ouverture du Service

Le service est ouvert 210 jours par an, avec un accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h - 13h00 à 17h, et le vendredi jusque 12h.

tous les jours sauf

le week-end et une partie des vacances scolaires

En cas d'absence, vous pouvez joindre la direction
au 06 09 89 39 83



Les locaux vus de l'extérieur

SESSAD Elan Argonnais
Allée de la Cour d'Honneur-
Quartier Valmy
51800 Sainte Menehould

